

## **Règlement du jeu Le cadeau de Noël Sport 2000**

### **1. Organisation du Jeu**

La société Sport 2000 France, société par actions simplifiée, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé à Egly (91520) – Route d'Ollainville, immatriculée sous le numéro 421 925 918 RCS Evry, (ci-après dénommée "la Société organisatrice"), organise du mercredi 9 au 13 décembre 2021, un jeu sans obligation d'achat « Le cadeau de Noël Sport 2000 » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le lien dédié : <https://sportmontagne.fcl.d.me/action/9646608>

Société partenaire :

Sport 2000 France à l'origine de l'organisation du jeu sollicite le partenaire suivant (qui fournira les lots de rang 1)

La Société ELEVATE OUTDOOR COLLECTIVE au capital de 160 000 € dont le siège social est au 8 avenue du pre closet 74940 Annecy Le Vieux.

### **2. Conditions de participation**

Ce jeu sans obligation d'achat est exclusivement ouvert à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France Métropolitaine (Corse incluse).

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble des salariés de Sport 2000 ainsi que les personnes mineures.

La participation à ce jeu concours, implique par les participants, l'acceptation pleine et entière du présent règlement en toutes ses dispositions, conditions et modalités de participation, et de manière générale, des lois, règlements et règles déontologiques en vigueur en France et applicables aux jeux gratuits. La participation à cette opération implique son application par la société organisatrice.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé via les supports de communication suivants :

- Par newsletter aux abonnés Sport 2000 optin
- Publication type story Instagram sur la page <https://www.instagram.com/sport2000fr/>

### **4. Dotations mises en jeu**

#### **RANG 1 : 1 paire de ski Volkl**

- Skis Revolt 104 Volkl

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

### **5. Modalités de participation au Jeu**

Ce jeu « Jeu concours Sport 2000 et Volkl – Puzzle » est sans obligation d'achat.

Les personnes éligibles à ce jeu pourront participer audit jeu selon les modalités suivantes :

- 1- Se rendre sur la page dédiée du 19/02/2024 à partir de 10h au 29/02/2024 jusqu'à 23h59.
- 2- Entrer les informations qui lui sont demandées.
- 3- Jouer au jeu dans le temps imparti.
- 4- Un email sera envoyé aux gagnants après tirage au sort

Un participant peut tenter sa chance plusieurs fois par adresse e-mail.

Les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de participation sont nécessaires en cas de gain. Votre adresse email est nécessaire pour vous contacter.

Toute participation reçue par courrier ou par courriel sera rejetée par la société organisatrice.

Toute participation incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera sa nullité, la société organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes vérifications utiles pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse e-mail invalide et/ou incorrecte.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu instant gagnant pendant toute sa durée et entraînera également la nullité de toutes les participations déposées avec une même adresse e-mail.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter du jeu concours tout participant ne respectant pas une ou plusieurs dispositions du présent règlement. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à l'impartialité du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de réduire ou de prolonger la durée du jeu. La responsabilité de Sport 2000 ne pourra être engagée de ce fait.

## **6. Détermination des gagnants**

Ce jeu permettra de désigner 1 gagnant pour le lot à la fin du jeu concours, parmi les personnes qui auront rempli les modalités de participation au jeu. Il sera contrôlé par « la société organisatrice » et effectué par un outil en ligne dédié à cet effet.

Le gagnant ne peut gagner qu'un lot.

Il y aura 1 gagnant de ce jeu. Le gagnant sera contacté par email dans les 15 jours suivants la fin du jeu. Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone, par courriel ou par courrier.

## **7. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **7.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

### **7.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible sur la page du jeu concours.

## **8. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **9. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

## **10. Protection des données personnelles**

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour principales finalités le présent jeu, ainsi que l'attribution de prix et la gestion et la diffusion par voie électronique de ses opérations commerciales, et en particuliers de ses newsletters, actualités et offres commerciales et de ce celles de ses prestataires, contractuels et commerciaux uniquement pour les personnes ayant donné leurs consentements au moyen de(s) case(s) coché(es) dans les champs du formulaire

Ces informations sont destinées à l'éditeur du site, ainsi que, pour les finalités susvisées, aux entités du groupement auquel il appartient.

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection notamment commerciale). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. A cet égard, en cas de décès qui serait porté à notre connaissance, sachez que vos données seront supprimées, sauf nécessité de conservation pendant une durée déterminée pour des motifs tenant à nos obligations légales et réglementaires et/ou aux délais légaux de prescription, et après le cas échéant avoir été communiquées à un tiers éventuellement désigné par vos soins.

Ces droits s'exercent par courrier électronique ou postal accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité signé à [contact@sport2000.fr](mailto:contact@sport2000.fr)

## **Jeu " Jeu concours Sport 2000 et Volkl – Puzzle "**

**SPORT 2000 – Route d'Ollainville – 91520 EGLY**

Vous disposez en tout état de cause de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité nationale en charge de la protection des données à caractère personnel (en France, il s'agit de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou « Cnil ») si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, cliquez ici <https://www.sport2000.fr/page/politique-de-protection-des-donnees>

Lorsque le participant complète le formulaire de participation il a la possibilité de cocher les cases suivantes : « *J'accepte de recevoir les informations de la société organisatrice* » et « *J'accepte de recevoir des informations des partenaires de la société organisatrice* ». L'action de cocher ces cases n'est pas obligatoire pour participer au tirage au sort.

Si le participant coche « *J'accepte de recevoir les informations de la société organisatrice* » il sera ajouté à la base de diffusion des offres promotionnelles Sport 2000 pour la location de ski. Il pourra exercer son droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition auprès de la société Sport 2000 France (comme cité ci-dessus).

Si le participant coche « *J'accepte de recevoir des informations des partenaires de la société organisatrice* » il accepte que Sport 2000 transmette son adresse email à la société partenaire Elan. Dans ce cas il exercera son droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition auprès de la société Head.

#### **11. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.